



TARIFS DE REPRODUCTION ET DE REUTILISATION

I - TARIFS DES REPRODUCTIONS

Aux tarifs suivants, il faut ajouter, le cas échéant, les frais d'envoi postal.

1 - PHOTOCOPIES PAPIER

– Noir et blanc, format A4	0,20 €
– Noir et blanc, format A3	0,40 €
– Couleur, format A4	0,40 €
– Couleur, format A3	0,80 €

2 - REPRODUCTIONS NUMERIQUES

Les demandes doivent être compatibles avec les possibilités techniques du service et l'état de conservation des documents.

Le cliché reste la propriété du département.

A-PRISES DE VUE NUMERIQUES

	Vue sans traitement	Vue avec traitement
Par vue 300 dpi	3 €	Forfait de 5 €

Par traitement, il est entendu retouche, assemblage d'images. En cas d'assemblage d'images, un seul forfait de 5 € est perçu par image obtenue, qui s'ajoute au prix des vues utilisées pour l'assemblage.

Au-delà de 100 vues par demande et par mois, les demandeurs sont invités à recourir aux services d'un prestataire privé, qui assurera, à leurs frais, la prise de vue aux Archives départementales, selon les conditions fixées par l'établissement.

B- FRAIS DE MISE A DISPOSITION DE VUES NUMERIQUES PREEXISTANTES

Un devis sera établi pour chaque demande sur la base du tarif suivant : 30 € par heure de traitement, au prorata si la demande prend moins d'une heure.

L'envoi des images est gratuit s'il est réalisé par messagerie électronique (jusqu'à 10 vues dans la limite de 5 Mo par envoi et sous réserve des capacités liées à la messagerie du demandeur) ou par le biais d'une plate-forme de téléchargement, dans la limite de 20 fichiers et de 2 Go par envoi.

Duplication sur CD-Rom	2,50 €
	<i>retiré sur place</i>

Le CD-Rom est fourni par les Archives départementales. Il ne sera pas gravé plus de douze CD-Roms pour la même personne physique ou morale. Au-delà, les fichiers seront transmis d'une autre manière, à convenir entre les parties.

II – REDEVANCE DE REUTILISATION A DES FINS COMMERCIALES DES INSFORMATIONS PUBLIQUES NUMERISEES PAR LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Le tarif est fixé en fonction du nombre de vues demandées.

De 1 à 9 999 vues	gratuit
Au-delà de 10 000 vues	0,003 € par vue

La gratuité de la réutilisation n'exonère pas le cas échéant des frais de mise à disposition des images.

Pour toute réutilisation gratuite aboutissant à la production d'un objet physique (publications, CD-Rom...), il est demandé que le réutilisateur fournisse un exemplaire de cet objet.